

## LES BLOCS EN GREVE LE 25 MAI !

Un appel est lancé par le Collectif Inter-Blocs et l'UFMICT-CGT, le 25 mai 2021 pour la spécialité IBODE. Cette dernière, malmenée depuis de trop nombreuses années vient de subir le coup de grâce, avec les dernières annonces du Ségur de la santé. Une valorisation de 16<sup>e</sup> net, pour une formation de 18 mois. Comment rendre attractif un métier ? Le gouvernement vient de poser fièrement sa recette !

Il est temps pour notre profession et nos patients, de défendre notre niveau de qualification et de rendre notre spécialité exclusive et attractive! Sans toutefois laisser de côté nos collègues IDE travaillant en bloc opératoire, confinés dans leurs « Mesures transitoires ». Qui aura encore envie d'aller se former dans le but d'obtenir cette compensation ridicule ?

Les établissements ont su puiser dans les ressources

humaines du bloc opératoire pour pallier au manque de personnel, au détriment des agents et des patients, durant cette longue période de crise sanitaire. Les étudiants IBO ont vu leur formation bafouée, ils ont été utilisés tels des pions, avec pour résultats, un rallongement de leur formation ainsi que des abandons de formation!

Il est également temps d'obtenir la reconnaissance de la pénibilité de notre exercice. Nous ne pouvons plus tolérer cette absence de considération envers notre profession.

L'heure a sonné, les IBODE et IDE de bloc opératoire doivent se soulever et engager un rapport de force, ensemble défendons nos revendications, nous ferons valoir le droit de chacun.

### NOUS REVENDIQUONS :

- La **Création** dans la Fonction Publique Hospitalière d'un **corps complet des IBODE** avec **reconnaissance salariale** indiciaire bac plus 5 pour tous.
  - La **réingénierie** de notre profession nous permettant d'obtenir un **master 2 à la rentrée 2021**.
  - La **revalorisation** du salaire de base minimum niveau Master BAC +5 : 2 fois le SMIC CGT, soit 3.600,00 € brut.
  - L'Attribution d'une **NBI de 50 points majorés** comme prévu pour les emplois de catégorie A, pour une juste reconnaissance de nos compétences, nos responsabilités, la pénibilité et les risques inhérents à notre exercice spécifique.
  - L'application **immédiate et totale** du décret du 27 Janvier 2015 des **actes exclusifs IBODE** dans tous les blocs opératoires de France ce qui impose aux établissements de former et recruter des IBODE.
  - L'application de la **réglementation** qui prévoit la présence d'**au moins un IBODE** par salle en **chirurgie cardiaque** (décret du 7 mars 2006) et lors de **PMO** (arrêté du 29 octobre 2015).
- Exclusivité de fonction totale** dans le bloc opératoire secteur à hauts risques, organe important du système de soins et de la prise en charge optimale du patient, dans un délai de maximum 10 ans.

#### ⇒ Pour les IDE travaillant actuellement en bloc opératoire :

- Obligation de **formation IBODE** » dans les **5 ans** maximum à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 d'exercice au bloc opératoire.

#### ⇒ Pour les Etudiants IBODE :

- Maintien du **Complément de Traitement Indiciaire (CTI)** octroyé lors du Ségur.

#### ⇒ Pour les Cadre IBODE

- Création d'un corps spécifique de cadre spécialisé IBODE